

IMPÔTS 101

PATRIMOINE PK



Différents types d'impôts

Impôts sur le revenu

La fiscalité canadienne est basée sur votre résidence et s'étend du 1er janvier au 31 décembre. Vous devez inclure les revenus gagnés à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. Le revenu est imposé à un taux progressif selon votre tranche de revenu, et vous êtes imposé aux niveaux fédéral et provincial.

Taxes de vente

La taxe sur les produits et services (TPS) du gouvernement fédéral et la taxe de vente provinciale (TVP) des gouvernements provinciaux sont toutes deux appliquées à la majorité des biens et services consommés au Canada. Dans certaines provinces, la TPS et la TVP sont combinées pour former une taxe de vente harmonisée (TVH).

Impôts sur les sociétés

Les impôts sur les sociétés sont prélevés aux niveaux fédéral et provincial. Ce taux d'imposition varie selon le type et la taille de la société, ainsi que selon sa province d'exploitation.

Taxes foncières

La taxe foncière est un impôt sur un actif. Si vous êtes propriétaire d'une maison au Canada, vous devrez payer des impôts fonciers dessus. Il couvre plusieurs services dont l'eau, le déneigement, la collecte des ordures, le maintien de l'ordre et la protection incendie.

Différentes stratégies fiscales

Don de charité

Les dons et cadeaux de bienfaisance offrent des crédits d'impôt qui sont directement appliqués aux impôts à payer pour réduire la facture fiscale. Le crédit d'impôt fédéral est de 15 pour cent des premiers 200 \$ de dons de bienfaisance, de 29 pour cent des dons dépassant 200 \$ et de 33 pour cent des dons si votre revenu imposable dépasse 200 000 \$. Dans la plupart des provinces, le taux combiné sera d'au moins 40 à 50 pour cent des dons des donateurs. Le montant maximum des dons de bienfaisance pouvant être réclamé au cours d'une année (sauf sur la déclaration de revenus finale) est limité à 75 pour cent du revenu net dans la plupart des provinces, tandis que les dons peuvent être reportés sur une période allant jusqu'à cinq ans.

Comptes enregistrés

CELI (compte libre d'impôt) : toute la croissance des investissements (revenus, intérêts, gains en capital, dividendes) gagnée dans ce compte est de l'argent libre d'impôt. Plafond de cotisation annuel en 2024 pour le CELI = 7 000 \$. Les droits de cotisation inutilisés sont reportés aux années suivantes.

REER (compte à impôt différé) : lorsque vous cotisez à votre compte REER, vous pouvez déduire cette cotisation de votre revenu de l'année. Plafond de cotisation annuel en 2024 pour un REER = le moins élevé de 18 % de votre revenu et plafond de 31 560 \$. Les droits de cotisation inutilisés sont reportés aux années suivantes. La croissance des placements dans un REER n'est imposée que lors du retrait du compte.

Les cotisations aux REEE (régimes enregistrés d'épargne-études) et aux REEI (régimes enregistrés d'épargne-invalidité) ne sont pas déductibles d'impôt, bien que la croissance des investissements dans le régime soit à l'abri de l'impôt. Le REEE est un moyen fiscalement avantageux d'épargner pour les études de votre enfant.

Fractionnement du revenu

Stratégie visant à réduire la facture fiscale globale d'un contribuable en attribuant le revenu aux membres de la famille à faible revenu. Les prêts aux membres de la famille ou à la fiducie peuvent être accordés au taux prescrit par le gouvernement, et les membres de la famille (ou la fiducie) peuvent utiliser ce prêt pour investir. La croissance des investissements au-delà du taux prescrit sera imposée au membre de la famille à faible revenu. Une autre stratégie de fractionnement du revenu consiste à partager le revenu de pension entre les conjoints.

Le régime d'accession à la propriété

Vous pouvez retirer jusqu'à 35 000 \$ de votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) en franchise d'impôt pour acheter votre première maison. Le budget 2024 propose d'augmenter le plafond de retrait du RAP de 35 000 \$ à 60 000 \$. Cette limite s'appliquerait aux retraits effectués après le 16 avril 2024. Les fonds retirés dans le cadre du RAP doivent être remboursés dans leur REER sur une période de 15 ans. Au moins 1/15 de votre retrait doit être remboursé dans votre REER chaque année.

Déductions fiscales

Les déductions fiscales sont des montants que vous soustrayez de votre revenu total, ce qui réduit votre revenu imposable. Cela signifie que vous devrez payer des impôts sur un montant de revenu inférieur. Exemples : les dépenses professionnelles d'un travailleur indépendant, les frais médicaux et les frais de véhicule engagés pour l'emploi.

Les crédits d'impôt

Les crédits d'impôt sont des montants qui réduisent directement l'impôt que vous payez sur votre revenu imposable. Certains sont remboursables et d'autres non. Exemples : crédits de TPS/TVH, crédit d'impôt pour personnes handicapées, crédit d'impôt pour l'achat d'une première maison.



Exonération cumulative des gains en capital (ECGC)

Un particulier admissible a droit à une exonération cumulative des gains en capital (ECGC) sur les gains nets réalisés lors de la disposition de biens admissibles : biens de pêche agricoles admissibles (QFFP), actions de sociétés petites entreprises admissibles (QSBCS), biens agricoles admissibles (QFP). , ou bien de pêche qualifié (QXP), vous pourriez être éligible au LCGE. Le total de votre plafond déductible pour gains en capital = 485 595 \$ (la moitié de la LCGE de 971 190 \$ pour 2023).

Assurance-vie

La prestation de décès est généralement versée en franchise d'impôt. L'assurance vie permanente accumule une valeur de rachat au fil du temps à mesure que vous payez les primes. La valeur de rachat totale s'accumule avec report d'impôt. L'argent emprunté ou prélevé sur la valeur de rachat d'une police d'assurance-vie n'est pas soumis à l'impôt jusqu'à concurrence du « coût de base » – le montant versé dans la police au moyen des primes.

Votre patrimoine peut générer une facture fiscale importante au décès. Une stratégie de préservation du patrimoine consiste à souscrire une police d'assurance-vie qui fournira une somme forfaitaire importante non imposable qui couvrira les coûts de la facture fiscale de la succession. Étant donné que le paiement de l'assurance va directement à votre bénéficiaire, il contourne votre succession et évite d'éventuels frais d'homologation.

Assurance vie détenue par une entreprise

Les taux d'imposition des sociétés sont inférieurs aux taux des particuliers, de sorte que les primes sont payées avec des dollars d'entreprise moins chers après impôt. La croissance de la police d'assurance est à impôt différé, elle n'augmentera donc pas le revenu de placement passif de la société. Le compte de dividendes en capital (CDC) peut être utilisé pour verser le produit de l'assurance vie aux actionnaires sous forme de dividende en capital libre d'impôt. Le CDC est un solde net de gains et de pertes en capital.

Société d'investissements

Avoir une société holding qui possède la société d'exploitation permet de reporter et de réduire les impôts grâce au fractionnement des revenus. Les liquidités et les investissements excédentaires peuvent être transférés à la société holding sous forme de dividende sans imposer aucun impôt. Les actionnaires des sociétés holding peuvent optimiser leur obligation fiscale grâce au fractionnement des revenus. Vous pouvez distribuer des dividendes aux membres de la famille qui se situent dans des tranches d'imposition inférieures, réduisant ainsi le fardeau fiscal global. Les stratégies fiscales suivantes peuvent également être mises en place avec une société de portefeuille : gel successoral, déduction pour petites entreprises, exonération à vie des gains en capital.

Prêts d'actionnaires

Vous pouvez prêter de l'argent à votre entreprise au moyen d'un prêt d'actionnaire ou emprunter de l'argent à votre société au moyen d'un prêt d'actionnaire. Les prêts que votre entreprise vous accorde doivent être accordés au taux prescrit par le gouvernement (5 % en 2024). Le prêt doit être remboursé à votre entreprise avant la fin de l'année fiscale suivant pour éviter toute imposition. Il s'agit d'un moyen pour les entrepreneurs d'accéder à de l'argent dans leur entreprise à un faible taux d'intérêt.

Dépouillement des gains en capital

Le dépouillement des excédents de gains en capital fait référence à des stratégies fiscales qui vous permettent de distribuer les liquidités de votre société sous forme de gains en capital au lieu de les retirer sous forme de dividendes, qui sont plus lourdement imposés. Cela se réalise en structurant une transaction qui s'apparente à une vente d'actions de votre société professionnelle, convertissant ainsi l'argent reçu pour la vente de ces actions en un gain en capital. La façon dont cela fonctionne est que la société existante est modifiée pour créer de nouvelles catégories d'actions et qu'une nouvelle société est créée. Ensuite, la société existante peut subir une transaction spéciale qui crée de nouvelles actions qui sont ensuite vendues à une nouvelle société, dont le produit peut être utilisé pour compenser les prêts existants des actionnaires ou être payé en espèces à l'actionnaire. Dans les deux cas, le revenu est qualifié de plus-value puisque les actions vendues sont considérées comme des immobilisations.



Compte de dividendes en capital

Le compte de dividendes en capital (CDC) est un compte spécial d'impôt sur les sociétés qui verse aux actionnaires des dividendes en capital désignés, libres d'impôt. Lorsqu'une entreprise réalise un gain en capital, la partie non imposable du gain est ajoutée au CDC, augmentant ainsi son solde. Cela permet à une entreprise de déclarer un dividende en capital libre d'impôt pour ses actionnaires.

résidents canadiens. Le CDC comprend : Le produit d'une police d'assurance-vie reçu par la société en excédent du prix de base rajusté (PBR) de la police.

Déduction accordée aux petites entreprises

Les taux des petites entreprises sont les taux applicables après déduction accordée aux petites entreprises (DPE), qui est offerte aux sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC). Le taux des petites entreprises est offert sur le revenu d'une entreprise active jusqu'à concurrence du plafond des affaires. Le plafond des affaires fédéral de 500 000 \$ commence à être réduit lorsque le capital imposable d'une SPCC atteint 10 millions de dollars et est éliminé lorsque le capital imposable atteint 15 millions de dollars. Le taux d'imposition moyen des petites entreprises au Canada = 12 % par rapport au taux d'imposition moyen des sociétés au Canada = 27 %.

Revenus de placement passifs en entreprise

Les sociétés privées assujetties au taux d'imposition des petites entreprises font face à une facture fiscale plus élevée si leur revenu de placement passif annuel dépasse 50 000 \$. Tout montant de revenu passif gagné au-dessus de ce taux réduit l'accès au taux d'imposition préférentiel pour les petites entreprises, et le taux préférentiel est complètement éliminé lorsque le revenu de placement passif dépasse 150 000 \$. Les revenus de placement passifs sont composés des revenus d'intérêts et des dividendes déterminés plus 50 % des gains en capital.

Régime de retraite individuel

Un RRI est un régime de retraite à prestations déterminées pour une personne. Avec un RRI, seul l'employeur cotise au régime pour l'employé. Si vous êtes propriétaire d'une société professionnelle médicale, votre société (en tant qu'employeur) versera les cotisations à votre place (en tant qu'employé). Un RRI offre un moyen d'économiser de l'impôt, car la société peut verser des cotisations déductibles d'impôt et l'employé (vous) peuvent bénéficier d'une croissance à impôt différé au sein du régime. Il offre également un revenu de retraite garanti. Comparativement à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), le RRI comporte un plafond de cotisation plus élevé qui augmente avec l'âge.

Impôt en main remboursable sur les dividendes

Le gouvernement fédéral prélève un impôt sur tout revenu de placement gagné par une société. Cela comprend les revenus d'intérêts, les revenus de gains en capital et la plupart des revenus de la propriété. L'impôt est versé dans le compte IRDMT de la société auprès de l'ARC et est remboursé à la société lorsqu'elle verse un dividende imposable. Le montant ajouté à l'IMRTD représente environ 26 % de tout revenu de placement global + 33 % sur les dividendes reçus de sociétés canadiennes admissibles. Pour chaque tranche de 3 \$ de dividendes imposables versés aux actionnaires, la société reçoit un remboursement de 1 \$ provenant de son IRDMT.

Fiducies

Le transfert d'actifs dans une fiducie peut offrir de nombreux avantages par rapport aux dons directs, notamment :

- Contrôle du moment et du montant des distributions aux bénéficiaires.
- Réduction de la facture fiscale de la famille, qui peut être obtenue grâce au fractionnement du revenu ou à la planification de dons de bienfaisance.
- Frais d'homologation réduits.
- Préservation de la confidentialité de votre succession puisqu'un accord de fiducie n'est pas soumis à un processus d'homologation public. Une disposition des actifs de la fiducie est réputée avoir lieu tous les 21 ans, ce qui entraîne des impôts sur le gain en capital accumulé. Pour créer une fiducie, un constituant transfère ses actifs à un fiduciaire qui gère les actifs au nom du « bénéficiaire ».

Gel successoral

Un gel successoral est une stratégie de planification fiscale dans le cadre de laquelle un propriétaire d'entreprise bloque la valeur actuelle de sa succession afin de minimiser les impôts futurs sur les gains

en capital. Un gel successoral est mis en œuvre en échangeant des biens dont la valeur est susceptible de croître (par exemple, des actions ordinaires de votre entreprise) contre des biens sans potentiel de croissance (par exemple, des actions privilégiées à valeur fixe de votre entreprise). Le gel successoral n'a généralement de sens que lorsqu'on s'attend à ce que la société prenne de la valeur, ce qui entraînera des gains en capital, et qu'il y ait un successeur clair ou une prochaine génération de propriétaires. Il est également avantageux si vous possédez une société en exploitation qui a atteint une taille telle que vous utiliseriez la totalité de votre exonération cumulative des gains en capital (LCGE) lors de la disposition des actions de la société. Vous pouvez également avoir un conjoint et/ou des enfants qui n'ont pas utilisé leurs LCGE et vous envisagez une croissance significative de votre entreprise à l'avenir.